

Les États-Unis ont conclu des accords bilatéraux d'extradition avec des pays du Continent américain tout entier pour impulser les actions de lutte contre la criminalité. Ces accords d'extradition auxquels les États-Unis sont parties et qu'ils considèrent en vigueur sont énumérés ci-dessous, dans la rubrique « Traités bilatéraux ». La législation pertinente est reprise ci-dessous dans la rubrique « Législation ».